

Direction de la valorisation des ressources et des territoires
Laboratoire départemental d'analyses de la Gironde.

Affaire suivie par Christine BELIART

Tél. 05 57 35 01 90

E.mail : lda33@gironde.fr

N° Contrat : 2019-01901

Destinataire

LYCEE VACLAV HAVEL -p
5 avenue Danielle Mitterrand
BP 154
33130 BEGLES
FRANCE

CONTRAT D'ANALYSES ALIMENTAIRES

J'ai le plaisir de vous faire parvenir votre contrat d'analyses alimentaires, accompagnés d'annexes et des conditions générales de vente.

Si ce contrat vous convient, je vous demanderais de bien vouloir m'en retourner un exemplaire signé sous 15 jours à l'adresse suivante : lda33@gironde.fr ou LDA33 33 avenue du Docteur Albert Schweitzer – 33608 PESSAC CEDEX.

Entre le Département de la Gironde représenté par le Président du Conseil Départemental, et l'organisme suivant :

LYCEE VACLAV HAVEL -p
5 avenue Danielle Mitterrand
BP 154
33130 BEGLES
FRANCE

Représenté par Monsieur le Proviseur

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Proposition financière :

	Prix unitaire	Remise	Prix unitaire remisé	Nombre	Montant HT remisé
A83 Contôle de surface LMO	21,94	30 %	15,36	2	30,72
A84 Contôle de surface FT + C30	7,28	30 %	5,10	10	51,00
Frais de prélèvement	4,16	30 %	2,91	32	93,12
Frais de tournée	9,36	30 %	6,55	10	65,50
Produit alimentaire	49,82	30 %	34,87	20	697,40

Montant total HT :

auquel s'appliquera le taux de TVA en vigueur

Direction de la valorisation des ressources et des territoires
Laboratoire départemental d'analyses de la Gironde.

Article 2 : Modalités des prélèvements

Auteur des prélèvements : Agents du LDA33

Lieu de prélèvement : LYCEE VACLAV HAVEL - Restaurant scolaire, 5 avenue Danielle Mitterrand, BP 154, 33130 BEGLES

	Nombre échantillons
A83 Contrôle de surface LMO	1 / Semestre
A84 Contrôle de surface FT + C30	1 / Mois
Produit alimentaire - CIRC	2 / Mois

Jour de prélèvement : Tous les jours ouvrables sauf vacances scolaires

Article 3 : Communication des résultats :

Le LDA33 communique à son cocontractant les résultats des analyses qu'il a opérées par messagerie (sous format PDF) à l'adresse suivante stephane.randrianjafison@ac-bordeaux.fr; gest.0333273d@ac-bordeaux.fr; cuisine.vaclavhavel@gmail.com

En cas de germes pathogènes (règlement CE n°2073/2005), les résultats sont communiqués à Monsieur le Proviseur immédiatement par téléphone au 05 57 30 49 06, et aux autorités compétentes (DDPP).

Nous vous rappelons que conformément au règlement (CE) n°178/2002, vous êtes dans l'obligation d'informer les autorités compétentes (DDPP33).

Les résultats ainsi communiqués seront accompagnés d'un commentaire destiné à accroître le niveau d'hygiène de l'établissement, dès lors que le LDA33 l'estime nécessaire.

Article 4 : Informations complémentaires :

En cas d'absence non justifiée, des frais de déplacement seront facturés selon le tarif en vigueur et le nombre total de prélèvements pourra ne pas être honoré.

Article 5 : Durée du contrat :

Le présent contrat entre en vigueur le 01/01/2020 et s'appliquera jusqu'au 31/12/2020.

Il sera renouvelé par tacite reconduction chaque année, au tarif en vigueur à ce moment et pour une période d'un an

Toutefois, il pourra être résilié à l'issue de l'échéance annuelle moyennant un préavis de deux mois par lettre et/ou courriel.

Fait à Pessac, le 12/12/2019

Fait à _____, le _____

Je certifie avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et des annexes techniques informatives.

Le Président du Conseil Départemental,
Pour le Président et par délégation,
Le Responsable du Laboratoire Départemental
D'Analyses- LDA 33

Le représentant de l'organisme



Patrick SENEGAS